

Les Tuteurs

Quelques lignes directrices sur le rôle à jouer auprès de familles et accueillis

Les demandeurs d'asile qui arrivent dans les familles sont – normalement – déjà suivis par des associations (domiciliation, aides administratives diverses, conseil, etc.), voir par des structures publiques telles que l'OFII (Office Français d'Immigration et d'Intégration).

Lorsque nous faisons la connaissance des demandeurs d'asile, les moyens matériels nécessaires à leur vie quotidienne (hormis l'hébergement) ont – en principe – été mis en œuvre : le transport, où manger matin et midi, où trouver des vêtements, etc.

Le tuteur intervient sur deux fronts :

1 - Vérifier le suivi des démarches

Soyons clairs : le tuteur n'assure pas les démarches à la place de la personne accueillie auprès de ces organismes.

Cependant, **au début** il faut s'assurer du minimum :

- La situation administrative du demandeur est-elle claire pour lui, l'a-t-il comprise ? Et nous, l'avons-nous comprise aussi ?
- Les moyens matériels ont-ils été mis en œuvre ?
- Si besoin, est-il inscrit à des cours de français ? Sinon : l'aider à en trouver et à s'inscrire.
- Le tuteur pourra aussi vérifier que le demandeur sait lire un plan ou se repérer avec le tram et les bus, que son téléphone est en état de fonctionnement.
- Les démarches pour avoir la CMU ont-elles été faites ? A-t-il des problèmes de santé à régler ? (alimentation, impossibilité de soin, violence, traumatisme psychique...). Il peut être nécessaire de l'orienter vers les lieux de soins en fonction de sa situation.

Puis sur la durée :

- Va-t-il chercher régulièrement son courrier ?
- Va-t-il réclamer une chambre en centre d'hébergement ?

Ce dernier point est essentiel : l'expérience a montré que, dès que nous leur offrons un hébergement, les demandeurs cessent parfois de réclamer une place en centre d'hébergement, ce qui est très préjudiciable pour leur avenir.

2 - Accompagner l'intégration de la personne

C'est un aspect de relation gratuite qui relève d'une conviction : dès qu'elle est demandeur d'asile, la personne est en cours d'intégration. Peuvent donc être proposés des visites, des conversations, l'approfondissement de la connaissance du pays, des moments culturels (films, monuments, expositions, etc.), éventuellement une aide dans les devoirs de français pour les non-francophones, etc.

Les migrants ont aussi une vie spirituelle et pratiquent parfois une religion : on peut vérifier qu'ils aient repéré les lieux les concernant.

Le tuteur doit rester « factuel » au début de l'accompagnement : « il y a telle chose à faire : as-tu besoin d'aide ? » Il ne demande pas de « récit » à la personne accueillie (les institutions publiques le font déjà bien assez...). La confiance requière du temps : aller trop vite peut pousser le demandeur à raconter des choses imprécises qu'il aura ensuite du mal à démentir et empêcheront une vraie relation. Il ne s'agit pas d'enfermer dans un mensonge.

Le tuteur vise **l'autonomie** de la personne accueillie.

Il l'aide aussi à être dans le réel de sa situation et de son avenir, notamment par rapport à Welcome, qui ne pourra pas assurer un hébergement définitif mais quelques mois de répit (6 à 9 mois en principe), le temps que la procédure se mette bien en route ou que la personne puisse reprendre ses forces si nous sommes intervenus à un moment critique.

3 - Comment le tutorat démarre et quel est le rythme de suivi ?

Il est bon d'arriver à enclencher la double relation famille / tuteur en même temps, de manière à ce que la personne accueillie sente que l'accompagnement du tuteur est aussi important que le fait que la famille l'accueille, et évite ainsi d'instaurer un rapport trop intime avec la famille.

Pour la famille, la présence d'un tuteur est très rassurante et son intervention peut arranger beaucoup de petites frictions.

Si possible, il est bon de rencontrer l'accueilli au moment de son entrée dans la famille et de l'accompagner lors de son installation. Lors des changements de famille, le tuteur se charge de l'organisation en lien avec les coordinateurs.

Généralement, en l'absence de tout problème particulier, le contact entre le tuteur et le demandeur d'asile se vit au rythme d'**une fois par semaine**.

L'équipe coordinatrice apprécie et encourage les tuteurs à être le plus autonome possible, mais reste à leur disposition pour répondre à toute question et souhaite être tenue au courant du déroulement de l'accueil, notamment en cas de problèmes avec la famille ou bien de réticence à la rencontre par l'accueilli.

Une rencontre entre tuteurs, équipe coordinatrice et associations partenaires peut être organisée régulièrement.

4 - Quel tutorat une fois que le DA sort du réseau Welcome ?

Une fois que le DA "sort" du réseau Welcome, le tutorat s'espace (une fois tous les 15 jours ou 1 fois par mois). Si le tuteur et le DA ont développé une "bonne" relation, ils continueront à se voir mais de façon amicale et non plus dans le cadre d'un tutorat. Les deux personnes décident ensemble (ex. : une tutrice avait proposé à la personne qu'elle accompagnait de participer à une semaine de formation et vacances solidaires avec les bénévoles du CCFD mais elle n'était plus sa tutrice ; un autre a invité le DA à partir en vacances (weekend ou semaine) une fois le tutorat fini ; une autre a été invité aux fiançailles de sa tutrice ; etc.) De temps en temps, l'ancien tuteur peut répondre à quelques questions administratives mais il relance le DA vers l'association qui l'accompagne, l'AS, le JRS, etc.

Pour ceux qui obtiennent le statut de réfugié, deux possibilités s'ouvrent : soit le tuteur bascule en accompagnateur (on peut le lui proposer) ou on trouve un autre bénévole pour être "accompagnateur" (rôle de suivi administratif). Il existe à JRS un "Guide de l'accompagnateur des réfugiés : et maintenant on va où?" qui explique les changements une fois le statut obtenu (demander à recevoir la version pdf). La ressource est "parisienne" mais le guide peut servir d'exemple pour les autres antennes. Il est aussi important de rappeler aussi que les réfugiés ont le droit d'avoir une assistante sociale (compliqué mais possible) : il revient aux antennes d'activer l'accompagnement des réfugiés dans le système du droit commun.

Enfin, grâce aux activités de convivialité (i.e. Welcome Jeunes) les personnes font partie du réseau et la sortie est moins "violente".